



Vue depuis la rue devant les premières maisons à l'entrée du village.  
(rue du Hallerbach)



Vue devant une maison (rue du Hallerbach)



Vue d'un jardin concerné; dans la même rue subsistent encore des terrains constructibles (Beim Basseng)



Beim Basseng



Beim Basseng



Veuillez prendre connaissance sur cette photo du lieu d'affichage de l'autorisation de bâtir.



## CERTIFICAT

*à afficher sur le chantier de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées*

Exigé par l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain et attestant que l'exécution de la construction définie ci-après a fait l'objet d'une autorisation de Mme la bourgmestre conformément aux dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur.

Genre et situation de la construction :

**Station de télécommunications mobiles Proximus Luxembourg Infrastructure (Tango) suivant plans, à L-6370 Haller, au lieu-dit « LANGENBUSCH », sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Waldbillig, section A de Haller, sous le numéro 739/1983 .**

Autorisation de construire délivrée par la bourgmestre sous le numéro 2025 – 11 fs.

Un recours contre la décision est ouvert conformément aux prescriptions du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes. Ce recours peut être interjeté auprès du Tribunal administratif par un avocat à la Cour. Il doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de trois mois à partir de la notification de la présente.

Christnach, le

**- 3 MARS 2025**

La bourgmestre,

Nous attirons votre attention sur le fait que la hauteur de la construction de 42 mètres n'est pas indiquée sur le certificat.



Halerhicht (devant une maison)



Vue sur une partie des maisons directement concernées. Devant le mât.



Vue sur une partie des maisons directement concernées. Devant le mât.